

Développement Touristique

La Riviera du Levant est le territoire touristique le plus attractif et la destination touristique phare de la Guadeloupe, comme en témoigne l'impact des activités touristiques et de la vocation résidentielle du territoire.

Le portage communautaire de la politique touristique est devenu une compétence de la CARL dont le dispositif d'information, de promotion et d'accueil touristiques a été amené à évoluer vers une organisation plus intégrée.

Depuis le 1er janvier de cette année, la CARL, **référence touristique** adossée à un territoire riche en activités, assure la promotion du tourisme sur son territoire. La compétence promotion du tourisme et création d'Offices de Tourisme est transférée aux EPCI en application de la Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant s'est chargée de la création de son Office de Tourisme Intercommunal (OTI), à travers lequel la CARL ambitionne une organisation touristique territoriale harmonisée et performante.

En effet, disposant d'un niveau de prestations et d'offres de services reconnus du fait de la présence de 2 offices de tourisme classés sur son territoire, la CARL souhaite étendre cette démarche qualité à l'ensemble des 4 communes. La création de cet OTI a pour but une offre touristique de qualité avec un volet communautaire renforcé.

Par ailleurs, la politique touristique communautaire se traduit par l'élaboration d'un **schéma d'aménagement et de développement touristique**.

